**Guide d’utilisation et d’interprétation des données de l’Inventaire national des rejets de polluants (INRP)**

**Introduction**

L’Inventaire national des rejets de polluants (INRP) est un outil important pour l’identification et la surveillance des sources de pollution au Canada. Il peut servir comme de point de départ pour une meilleure compréhension de la façon dont les polluants sont rejetés dans l’environnement canadien.

Cet inventaire recueille des renseignements annuels sur les rejets des installations dans l’air, l’eau et le sol, ainsi que sur les éliminations et les transferts de plus de 300 substances et groupes de substances. Les données sont déclarées une fois par année par les installations qui répondent aux [exigences de déclaration à l’INRP.](https://www.ec.gc.ca/inrp-npri/default.asp?lang=Fr&n=F6300E68-1)

Les exigences générales de déclaration à l’INRP sont conçues pour englober les plus importantes sources ponctuelles de rejets. Elles portent sur la quantité de substances précises fabriquées, préparées ou utilisées d’une autre manière par les installations pendant l’année, ainsi que sur le type d’activités de l’installation et le nombre d’heures travaillées par ses employés. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces exigences de déclaration, consultez les outils et [les documents d’orientation pour la déclaration à l’INRP](https://www.ec.gc.ca/inrp-npri/default.asp?lang=Fr&n=F6300E68-1).

Pour plus d’information :

**http://ec.gc.ca/inrp-npri/default.asp?lang=Fr&n=B5C1EAB8-1**